

PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

Direction régionale
des affaires culturelles
du Limousin

Le préfet de la région Limousin,
préfet de la Haute-Vienne
officier de la Légion d'Honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

ARRÊTÉ n° 15-270

portant inscription au titre des monuments
historiques de la statue de Saint Géry à Janailhac

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n°71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

VU l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 25 février 2015 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRÊTE :

Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant dont la photographie figure en annexe du présent arrêté

- statue de saint Géry, bois peint polychrome, 104 x 42 x 25 cm , fin du XVe ou début du XVIe siècle, conservée dans une chapelle rurale à Janailhac (Haute-Vienne) et appartenant à la commune de Janailhac. PM 8700 1848

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication et au préfet de la région Limousin (Direction régionale des affaires culturelles), sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Limoges, le

23 OCT. 2015
Pour le Préfet de Région
et par délégation
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales.

Christiane AYACHE



ANNEXE DE L'ARRETE n° 15-270
HAUTE-VIENNE-Janailhac-Statue de Saint Géry

